

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2011

Présents : Mmes PALLOT Annie. BOLAND Sylvie. MOREAU Karine. DESBROSSES Anne-Marie. COGNARD Véronique. MM. CHIERICI Daniel. TOUILLON Christophe. HASSLER Joseph. SCHUSTER Walter. LORTON Nicolas. PALLOT Jean Paul. MARLOT Emmanuel.

Absents excusés : Mme NAULIN Aline a donné procuration à M. PALLOT Jean Paul
M. LADROUE Philippe a donné procuration à M. HASSLER Joseph
M. DEMORTIERE André a donné procuration à M. LORTON Nicolas

M. Jean Paul PALLOT est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Madame le Maire demande l'approbation du compte rendu de la réunion du 28 février 2011. Le Conseil approuve à l'unanimité sans remarque. Pendant que le registre circule pour signatures, Madame le Maire donne des informations sur les suites données à quelques questions du précédent conseil.

I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2010

Détail du compte administratif de la commune où apparaissent en dépenses de fonctionnement des totaux arrêtés à 737 149.76 € et 1 036 541.90 € en recettes d'où pour l'exercice 2010 un excédent de 299 392.14 €. A ce résultat il y a lieu d'ajouter l'excédent antérieur de 806 370.78 € d'où un excédent total cumulé de 1 105 762.92 € au 31 décembre 2010.

De même en investissement les dépenses sont arrêtées à 175 721.98 € alors que les recettes réalisées font apparaître un total de 35 205.36 € soit un déficit de 140 516.62 € pour l'année 2010. Après reprise de l'excédent antérieur de 59 413.23 € apparaît à cette section un déficit cumulé de 81 103.39 € au 31 décembre 2010. Les restes à réaliser en dépenses représentent un total de 18 150 € et en recettes de 16 758 € d'où un déficit total corrigé de 82 495.39 €

Madame le Maire quitte la salle et M. CHIERICI soumet au vote le compte administratif 2010.

Le compte administratif de la commune 2010 est approuvé par 14 voix POUR.

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU 2010

Détail du compte administratif du service de l'eau 2010 : en section d'exploitation apparaissent en dépenses 148 791.50 € et en recettes 137 034.37 € d'où un déficit pour 2010 de 11 757.13 €. Il y a par ailleurs lieu de reprendre l'excédent cumulé constaté antérieur de

52 968.22 € ce qui représente un nouvel excédent cumulé de 41 211.09 € au 31 décembre 2010.

En section d'investissement les dépenses sont arrêtées à 26 069.79 € pour des recettes arrêtées quant à elles à 28 172.68 € d'où un excédent de 2 102.89 €. A cette même section il y a lieu de reprendre l'excédent cumulé antérieur constaté de 188 253.40 € pour arriver en investissements à un nouvel excédent cumulé de 190 356.29 € au 31 décembre 2010. Les restes à réaliser en dépenses représentent un total de 72 500.00 € d'où un excédent total corrigé de 117 856.29 €

Madame le Maire quitte la salle et M. CHIERICI soumet au vote le compte administratif 2010.

Le compte administratif des eaux 2010 est approuvé par 14 voix POUR.

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2010

Détail du compte administratif du service de l'assainissement 2010. En section d'exploitation les dépenses sont arrêtées à 36 057.69 € alors qu'en recettes sont inscrits 71 731.65 € d'où pour l'exercice 2010 un excédent de 35 673.96 € et après reprise de l'excédent cumulé antérieur de 106 277.78 € un nouvel excédent cumulé constaté au 31 décembre 2010 de 141 951.74 €

En investissements les dépenses sont arrêtées à 42 356.13 € et les recettes à 11 510.09 € d'où un déficit pour l'année 2010 de 30 846.04 €. A cette même section il y a lieu de reprendre l'excédent antérieur de 2 040.67 € d'où un déficit cumulé de 28 805.37 € au 31 décembre 2010.

Madame le Maire quitte la salle et M. CHIERICI soumet au vote le compte administratif 2010.

Le compte administratif de l'assainissement 2010 est approuvé par 14 voix POUR.

II – AFFECTATION DU RESULTAT 2010

Commune : Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil décide à l'unanimité d'affecter la somme de 82 495.39 € en couverture du déficit d'investissement et de reporter la somme de 1 023 267.53 € au R002 de la section de fonctionnement du budget 2011.

Eau : Le Conseil à l'unanimité décide d'affecter la somme de 41 211.09 € au R002 de la section d'exploitation et la somme de 190 356.29 € au R001 de la section d'investissement du budget 2011.

Assainissement : Le Conseil à l'unanimité décide d'affecter 28 805.37 € en couverture du déficit + 50 000 € en supplément au compte d'investissement et les 63 146.37 € restant au R002 du compte d'exploitation du budget 2011.

III – COMPTES DE GESTION

Les comptes de gestion présentés par Madame le Maire sont identiques aux comptes administratifs et sont donc approuvés à l'unanimité.

IV – DOTATIONS D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Madame le Maire demande l'autorisation d'inscrire le projet de mise en conformité de la mairie à l'éligibilité de la subvention DETR le Conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire à déposer le dossier.

V – SUBVENTIONS

Réseau gérontologique : en l'absence de M. HASSLER le Conseil accorde 80 €
Jeunes sapeurs pompiers : 50 € accordé. Demande de budget prévisionnel si autre demande.

La demande de subvention FCPE est rejetée par 14 voix POUR et 1 CONTRE.

Papillons blancs de PARAY-LE-MONIAL : 100 €

France ADOT 71 : 16 €

Service de remplacement PALINGES : 80 €

UNSS collège de Gévelard : 103.50 € (9 élèves X 11.50 €)

Collège René CASSIN : 11.43 € pour fournitures scolaires 3 élèves

Atelier couture : 80 €

VI – RASED PARTICIPATION 2010/2011

Suite à une demande de participation de la mairie de SANVIGNES pour le fonctionnement du RASED. Madame le Maire propose de ne pas donner suite pour non intervention du RASED à l'école de PALINGES. Le Conseil approuve à l'unanimité.

VII – REPARTITION CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES DE SANVIGNES

L'enfant pour lequel est demandée la participation ne semble pas être domicilié à PALINGES. Madame le Maire propose de se renseigner sur ce point et de participer au prorata du temps que l'enfant aura fréquenté l'école et habité PALINGES.

VIII – DEMANDE DE LOCATION GRANDE SALLE POLYVALENTE

Suite à une demande de location par la fédération des scouts. Le Conseil accepte la location pour 200 € à condition de ne pas dépasser le nombre de 322 personnes dans la salle polyvalente.